

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LOUDUN**

SEANCE DU 17 MARS 2025

Date de la convocation
11.03.2025

Nombre de conseillers
En exercice 17
Présents 10
Votants 11

L'an deux mille vingt cinq,
le dix-sept mars,
à 19 H 10, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action
Sociale,
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Mme Laurence MOUSSEAU, Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS :

Mme MOUSSEAU, M. DOUX, Mme MAUBERGER, Mme LIEBOT, M. GANDIER, M. TOURAINÉ, M. LAMBERT,
Mme ETOURNEUX, Mme VAY, Mme POUZIN.

EXCUSES :

M. DAZAS, Mme VAUCELLE, Mme ENON, Mme PINEAU, Mme THOMAS, Mme MIRALTY, Mme BOURGERIE.
Pouvoir de Mme Evelyne THOMAS à Mme Laurence MOUSSEAU

OBJET DE LA DELIBERATION :

Dispositif colocations étudiants

Madame la Vice-Présidente donne lecture du rapport suivant :

Afin de pallier le manque de propositions de logements dû à la fermeture du Foyer Jeunes Travailleurs, un partenariat avait été créé entre le C.C.A.S. de Loudun et le GIP FCIP CFA Académique de Poitiers pour proposer des logements en colocation aux étudiants de la filière BTS Services Informatiques aux Organisations. Partenariat concrétisé par le biais d'une convention renouvelée annuellement.

Si à l'aube de la rentrée 2011, le dispositif comportait 4 appartements pour une capacité d'accueil de 12 étudiants, le désintérêt pour celui-ci s'est accru petit à petit.

- ✓ Rentrée 2011 4 appartements
- ✓ Rentrée 2012 3 appartements
- ✓ Rentrée 2018 2 appartements
- ✓ Rentrée 2021 1 appartement + 2 appartements à la Résidence des Capucins
- ✓ Rentrée 2022 1 appartement + 1 appartement à la Résidence des Capucins

A l'appartement 12 allée des Lilas :

- ✓ Fin d'année scolaire 2023/2024 – 3 étudiants quittaient le logement
- ✓ Rentrée scolaire 2024/2025 – 2 étudiants sont revenus mais 1 est parti fin 2024

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : **24 MARS 2025**

Publié le : **24 MARS 2025**

Notifié le :

Il est proposé :

- ✓ de restituer le logement à la date du 31 mai 2025 à HABITAT de la Vienne après quelques réparations par les services techniques pour limiter les coûts puisque nous n'avons plus de demande et qu'il existe une offre de logements plus importante via les particuliers,
- ✓ de conserver un logement dédié à la résidence autonomie,
- ✓ à l'étudiant restant, une chambre au sein du logement de la Maison de la Petite Enfance et il a excepté

Un courrier sera adressé au GIP FCIP CFA Académique de Poitiers pour les informer de cette décision.

Après examen, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité :

- ✓ Émettent un avis favorable sur cette proposition,
- ✓ Autorisent M. le Président ou Mme la Vice-Présidente à signer les documents s'y rapportant,

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente,
Laurence MOUSSEAU

